

Direction de la Culture

REGLEMENT DES PETITS FORMATS

« Les Petits formats : nos étudiant.e.s ont du talent » est un dispositif qui a vu le jour dans le cadre des 20 ans de la Maison de l'Université. Il s'agit d'un évènement qui a pour objectif de valoriser et de proposer une vitrine pour les pratiques amateurs artistiques et culturelles des étudiant.e.s.

Pour cet évènement, la Direction de la Culture s'associe au Service Commun de Documentation (SCD).

Tous les formats de créations sont ainsi valorisés qu'ils soient scéniques (théâtre, danse, musique...) ; visuels (photographie, arts plastiques...) ou encore axés sur l'écriture.

1. Objet de l'évènement

➤ **Pôle Arts visuels :**

L'exposition "Les Petits Formats" s'inscrit dans "Hors cadre", l'espace de valorisation des créations étudiantes. Il s'agit de proposer à tous les étudiants de l'URN d'exposer leurs créations afin de les partager avec le public et de procurer aux exposants une expérience d'exposition. Il n'y a pas de thème imposé, ni prix pour cette édition. Il suffit juste de nous confier les travaux pour un mois, le Pôle arts visuels se chargera de l'accrochage en fonction de la place disponible et s'engage à restituer les œuvres aux étudiants ou en cas de perte à leurs proposer une compensation sous forme de bons d'achats. Les travaux doivent être des dessins, peintures ou photographies en format A4 ou A3.

➤ **Pôle Arts vivants** (seul projet financé par la CVEC) :

Ce pôle organise une soirée scène ouverte à la Maison de l'Université, en salle de spectacle. Chaque étudiant.e (ou groupe) sélectionné.e aura 10 minutes de passage maximum sur scène pour présenter son projet au public. L'idée n'étant pas de créer de la concurrence entre les participant.e.s, mais au contraire de provoquer une ambiance bienveillante entre eux.elles, il n'y a pas de classement, ni de remise de prix. En revanche, pour les remercier de leur participation et pour qu'ils aient un souvenir de cette soirée, une photographe sera présente pour immortaliser leur passage sur scène. Des formulaires de droit à l'image seront distribués en amont de l'évènement et pour ceux et celles qui auront accepté.e.s, les photos de leur passage leur seront transmises.

➤ **Service Commun de Documentation :**

L'université de Rouen Normandie ouvre un concours d'écriture de nouvelles qui est ouvert à tous les étudiants et personnels de l'université de Rouen Normandie, ainsi qu'aux personnes majeures extérieures à cette dernière. Seuls les proches des organisateurs et des membres du jury ne sont pas autorisés à participer.

2. Qui peut y participer et comment ?

Tou.te.s les étudiant.e.s de l'Université de Rouen peuvent y participer.

Suite à un appel à candidatures lancé en décembre-février 2026 par chacun des trois pôles et de l'Université de Rouen, des travaux sont sélectionnés pour participer à la scène ouverte, à l'exposition et au concours de nouvelles, indépendamment les uns des autres.

➤ Pôle arts visuels :

Les candidatures sont à envoyer entre le 1^{er} décembre 2025 et le 15 février 2026 à 23h59 à lespetitsformats@univ-rouen.fr

➤ Pôle arts vivants :

Les candidatures sont à envoyer entre le 1^{er} décembre 2025 et le 15 février 2026 à 23h59 à lespetitsformats@univ-rouen.fr

➤ SCD :

Les candidatures sont à envoyer entre le 1^{er} décembre 2025 et le 15 février 2026 à 23h59 à lespetitsformats@univ-rouen.fr

3. Date de l'évènement

Jeudi 2 avril 2026 de 17h15 à 18h pour la remise de prix du concours d'écriture dans l'espace Émile Blondel ; de 18h15 à 19h pour l'inauguration de l'exposition (façade sud de la MdU) ; 19h en salle de spectacle pour la scène ouverte.

4. Spécificités au concours de nouvelles

Article 1

La participation au concours est gratuite. Chaque auteur ne peut présenter qu'un seul texte. Celui-ci doit correspondre aux critères suivants :

- être écrit en français
- comporter un titre
- ne contenir ni illustration, ni note de bas de page
- respecter la forme de la nouvelle (pas de poésie, de récit de voyage, d'essai...)
- avoir une longueur maximale, en dehors du titre, de 10 000 caractères (espaces compris)
- être rédigé en Arial 12 pt. avec un interligne de 1,5.
- respecter le thème imposé.

Article 2

Le thème du concours est " **Le jour où j'ai aimé l'université...**", dans le cadre des 60 ans de l'université de Rouen Normandie.

Il n'est pas obligatoire de faire référence à l'ouvrage et à son auteur ; seule la citation constitue le thème imposé du concours.

Le registre est libre : humoristique, fantastique, réaliste, ...

Article 3

L'auteur qui soumet une nouvelle au concours s'engage à en être l'auteur et ne pas avoir plagié d'autres auteurs. Il s'engage également à ne pas faire usage des outils de l'intelligence artificielle. Les textes pourront être, le cas échéant, soumis à une vérification avec les outils appropriés. Le texte doit être inédit et ne pas avoir été publié.

Tout texte ne répondant pas à ces critères sera écarté sans être évalué.

Article 4

La date limite d'envoi est fixée au **15 février 2026 à 23h59**. Le texte devra obligatoirement être envoyé via le lien d'inscription sous la forme d'un fichier PDF.

Le texte devra être anonyme, sans nom d'auteur dans la nouvelle ni en note de bas de page.

Les textes seront collectés par le service commun de la documentation qui les transmettra au jury sans lui indiquer les auteurs.

Article 5

Les textes des lauréats seront choisis par un jury de 7 membres, composé de personnels du service commun de la documentation, d'enseignants et d'étudiants ainsi que possiblement d'une personnalité extérieure. La délibération aura lieu dans la seconde quinzaine de mars.

Article 6

Le concours donnera lieu à l'attribution des prix suivants :

- 1^{er} prix : bon d'achat de 200 euros chez la librairie Colbert
- 2^{ème} prix : bon d'achat de 150 euros chez la librairie Colbert
- 3^{ème} prix : bon d'achat de 100 euros chez la librairie Colbert
- Prix de l'étudiant : bon d'achat de 250 euros chez la librairie Colbert

Tous les lauréats recevront également au courant de l'année le recueil des textes gagnants, qui seront publiés sous la forme d'un fascicule, en nombre limité.

Article 7

Les lauréats seront prévenus individuellement. La remise des prix aura lieu le **2 avril 2026** à la Maison de l'université.

Article 8

Les organisateurs se réservent le droit de prolonger la date de soumission des textes ou de clore le concours par anticipation selon le nombre de textes réceptionnés.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer tous les prix.

Article 9

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement et des décisions du jury. Elle implique aussi la cession gratuite par les auteurs de leurs droits relatifs à la publication de leur texte sous forme de recueil et leur diffusion sur le site de l'Université de Rouen Normandie.

5. Données personnelles

Chaque participant.e signe au préalable de l'évènement « scène partagée » un formulaire de droit à l'image pour autoriser ou non la Direction de la Culture à photographier, filmer et enregistrer leurs performances puis de les diffuser à des fins promotionnelles, d'illustration, de communication et d'information. Cette autorisation s'étend sur 5 ans et peut être révoquée à tout moment en adressant un courrier au service communication : communication.culture@univ-rouen.fr.

6. Règlement

La participation au dispositif vaut acceptation du présent règlement.